

Toulouse, le 04 Juin 2025

Arrêté n° A59-2025

portant mise en service d'un réseau d'eau potable sur la commune de Tarabel

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Vu l'arrêté A14-2025 du 13 février 2025 déléguant les fonctions à effet d'exercer les fonctions de M. Gilbert HEBRARD comme Vice-Président de RESEAU31 ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable du 20 mai 2019 ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu les compétences transférées par la Communauté de Communes Terres du Lauragais en matière d'eau potable ;

Vu la commande n°59372 notifiée le 14/08/2024 pour un montant de 135 270,00€HT dans le cadre du marché de travaux n° 22A2022 à bons de commande notifié le 20/10/2022 à l'entreprise SPIECAPAG sise à Portet-sur-Garonne mandataire du groupement SPIECAPAG/INEO/COLAS ;

Vu l'arrêté de voirie n°473/24 pour la réalisation de travaux sur le domaine public de la Route Départementale n°54 sur la commune de Tarabel ;

Considérant que le montant de l'opération n°200071298-038 « Renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD 54 » sur la commune de Tarabel s'établit à 152 669 € HT y compris la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par RESEAU31 ;

Considérant que les travaux ont été réceptionnés sans réserves le 26/11/2024.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Renouvellement d'un réseau d'adduction - distribution de Ø 140 mm PVC pression PN16 sur une longueur de 450 ml
- Le renouvellement de 15 branchements particuliers

Arrête

Article 1 : La mise en service du nouveau réseau d'eau potable sis RD54 au lieu-dit le Vigné sur la commune de Tarabel est fixée au 07/11/2024 ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président